

SEANCE DU 30 juillet 2024

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 09

Votants : 10

L'an deux mil vingt-quatre le trente juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUCHAT dûment convoqué le 24 Juillet 2024, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jacki RAGONNEAUD, Maire.

Etaient présents : Mrs RAGONNEAUD Jacki, CHAUVET Jean-Claude, ROTURIER Francis, COMBAUD Yannick, BARBOT Michael, DORNAT Lylian, Mmes, RIGAUDEAU Emmanuelle, PAPILLON Sylvie, RAYMOND Isabelle.

Absents excusés : CHAUVET Sébastien (pouvoir donné à JC CHAUVET), BLANCHARD Michel

Absents : VERGNAUD Emmanuel, LONCEINT Jean-François, JOURDAIN Olivier, LAMBERT Claude

Secrétaire de séance : Michaël BARBOT

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 10 avril 2024
 - 2) Travaux Rue Chez Bouraud : demandes de subvention (Conseil Départemental et CDA Saintes)
 - 3) Devis portail atelier municipal
- Questions diverses :
- Point sur l'organisation du Ciné Plein Air du vendredi 30 août 2024
 - Point sur la rentrée scolaire 2024-2025

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la précédente réunion.

TRAVAUX RUE CHEZ BOURAUD : DEMANDES DE SUBVENTION (CONSEIL DÉPARTEMENTAL ET CDA SAINTES)

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que le Syndicat de la Voirie a rendu une esquisse des travaux réalisables pour refaire la Rue Chez Bouraud (réfection de la rue et évacuation des eaux pluviales). La Commissions Voirie réunie le 24 juillet a émis un avis favorable.

Il donne lecture du devis qui s'élève à un montant de 90 328,15 € HT (108 393,78 € TTC).

Monsieur le Maire propose de demander une aide financière au Conseil Départemental au titre :

- Des amendes de police pour « l'aménagement de cheminement doux sécurisés » (dépense plafonnée à 50 000 € HT).
- De l'aide aux travaux sur voirie communale accidentogène

Il propose également de demander une aide financière à la Communauté d'Agglomération Saintes – Grandes Rives – l'Agglo au titre de la compétence eaux pluviales

Ci-dessous les demandes d'aides financières sollicitées :

	Taux	Montant HT
Conseil Départemental au titre des Amendes de Police (plafonné à 50 000 € HT)	50%	25 000 €
Conseil Départemental au titre de l'aide à la voirie communale accidentogène	20%	18 066 €
CDA Saintes au titre de la compétence Eaux Pluviales		15 000 €
Autofinancement		32 262,15 €
TOTAL		90 328,15 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **Solliciter une participation financière auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police à hauteur de 50% et de l'aide à la voirie communale accidentogène.**
- **Solliciter une aide financière de la Communauté d'Agglomération Saintes – Grandes Rives – l'Agglo de 15 000 €**
- **Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier**

La commission Voirie s'est réunie le 24 juillet pour étudier l'esquisse proposée par le Syndicat de la Voirie. Les travaux proposés sont les suivants : création de 4 puisards sous la chaussée (3 puisards de 5m³ et 1 de 10 m³), d'un grand et d'un petit fossé ainsi que la création de bordures de chaque côté de la rue.

Michaël BARBOT demande où sera placé l'abri bus ? Il sera installé au niveau de la borne incendie rue chez Bouraud.

Est-ce que la route va être adaptée au passage du bus ? Le bus a fait un essai et le trajet a été validé. Problème pour que deux véhicules se croisent ? A priori non.

Isabelle RAYMOND demande si les puisards seront suffisants pour réceptionner les eaux de pluie ? Le Syndicat de Voirie pense que cela sera suffisant.

DEVIS PORTAIL ATELIER MUNICIPAL

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'accès à l'atelier municipal Rue du Bourg n'est pas fermé. Il propose de remédier à ce problème en faisant faire un portail.

Il donne lecture du devis demandé à l'Artelier du Metallo. Celui-ci s'élève à un montant de 5 028 € HT (4 428 € de portail et 600 € de pose).

Monsieur le Maire propose de faire poser le portail par l'agent communal et de ce fait de ne pas payer la pose.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- **Accepter le devis de l'Artelier du Metallo pour un montant de 4 428 € (pose de 600 € déduite).**

Le portail fera 1,60 m de haut composé d'un grand battant de 4 mètres et d'un petit de 1 mètre. Il sera galvanisé. Il permettra de fermer l'accès à l'arrière de l'atelier car celui-ci est « squatté ».

QUESTIONS DIVERSES

- **Ciné Plein Air :** Faire un tableau récapitulatif le nom des référents et leur numéro de téléphone. Yannick COMBAUD dit qu'il faudrait mettre un panneau Rue Barrée au niveau de chez Mme FONTAINE en prévention.
- **Point sur la rentrée scolaire 2024/2025 :** l'école de La Clisse ferme. 110 enfants sur le RPI à la rentrée. Pisany va refaire les classes et la cantine. Tout le périscolaire sera sur Luchat. Mme STAUFFER va prêter provisoirement son dortoir pour les grands du périscolaire.
- Isabelle RAYMOND demande si les permis de construire sont consultables. Les arrêtés sont affichés à l'extérieur de la mairie et les permis consultables dès l'instant où l'avis a été rendu.

Délibérations :

- 25/2024 : travaux rue chez Bouraud : demandes de subvention (Conseil Départemental et CDA Saintes)
- 26/2024 : Devis portail atelier municipal

Le Maire,
Jacki RAGONNEAUD



Le secrétaire de séance,
Michaël BARBOT

A blue ink signature of Michaël Barbot.